



**Procès-verbal  
Assemblée générale  
Mercredi 15 septembre 2021  
Zoom**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

Mot de bienvenue de madame Beaudoin, qui en est à sa deuxième rentrée scolaire à Saint-Anselme. Elle explique l'importance de la composition du CÉ. Madame Beaudoin prend le temps de présenter madame Rigali, qui aidera à l'animation de la rencontre.

2. Nomination d'un.e président.e et d'un.e secrétaire d'assemblée

Voici la proposition de la soirée en ce qui concerne la présidente, la secrétaire et les personnes-ressources ; la présidente de l'assemblée sera madame Johanne Rigali. Elle est une personne neutre pour animer cette rencontre. Elle sera aussi la personne qui sera responsable du temps afin que les rencontres avec les titulaires se déroulent à l'heure prévue. La secrétaire de l'assemblée sera Suzelle Beauregard, enseignante en éducation physique. La personne-ressource pour les prises des tours de paroles sera Marie-Josée Larouche, orthopédagogue. La dernière personne-ressource responsable du fil de discussion (« chat ») sera Geneviève Mallet, orthopédagogue. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Rigali fait la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 16 septembre 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.



5. Présentation des rôles et fonctions du Conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents (OPP) et du comité de parents

**CÉ** : Mme Rigali explique les rôles du CÉ. C'est une instance décisionnelle et de concertation où des membres de l'équipe-école (enseignants, professionnels), des parents et des membres de la communauté sont réunis au moins 5 fois par an pour prendre des décisions sur la vie de l'école. Le CÉ est aussi un lieu de consultations, par exemple : le code de vie, les budgets, la grille-horaire, le plan contre l'intimidation, etc. Il y a environ cinq réunions par an dont la durée varie entre 90 et 120 minutes. Cette instance est obligatoire dans le régime québécois.

**OPP** : C'est un lieu de rencontre pour organiser des activités pour les jeunes à l'école. Cette instance est facultative dans les établissements scolaires.

**Comité de parents** : Chaque école doit déterminer un parent du CÉ pour participer au comité de parents. Celui-ci devra aller au centre de services scolaire afin de faire valoir les intérêts de l'école.

6. Bilan du Conseil d'établissement

Madame Favreau nous présente le bilan de l'année dernière au CÉ. Elle présente les dates des rencontres, les budgets, la grille-matière, les résolutions budgétaires (sorties, dérogations d'horaire), etc. Ce résumé est pour l'année précédente (2020-21). Madame Favreau prend le temps de remercier les gens pour l'année difficile, voire très particulière, de 2020-21.

7. Bilan de l'O.P.P.

Tous les projets de l'OPP doivent être approuvés par la direction ou par le CÉ. L'année dernière, nous avons dû mettre de côté certains projets, car les contacts étaient limités (bulles). L'OPP était présent pour l'Halloween pour la distribution de friandises et sucreries. L'OPP était présent et aidait au besoin malgré la situation difficile (Covid).

8. Adoption de la procédure d'élections

Pour être sur le CÉ, il faut absolument être un parent de l'école. Il y aura 3 mandats de deux ans et 3 mandats d'un an. Via le clavardage, les parents peuvent se proposer ou proposer un autre parent. L'assemblée a besoin de 6 personnes au total. La durée des mandats sera déterminée en CÉ. De plus, il faudrait avoir deux substituts au minimum afin de s'assurer d'obtenir le quorum lors des réunions.



## 9. Élections

### 9.1 Nombre de représentants des parents à élire (5 postes) et durée des mandats (3 mandats de deux ans, 2 mandats de 1 an)

Explication de madame Rigali sur la durée des mandats.

### 9.2 Procédures de mises en candidature et d'élection – via Zoom (Élections nécessaires si plus de candidats que de postes à combler)

Les parents inscrivent dans le clavardage leur candidature ou proposent un autre parent.

### 9.3 Élection ou nomination des parents au CÉ et des substituts (min. 2)

Caroline Favreau (se propose)

Magali Letarte (se propose)

Roxane Lapointe (se propose)

Berenice Castro (proposée par Caroline Favreau et Magali Letarte)

Najwa Takarount (proposée par Hélène Aubier) (refuse)

Julie Turcotte (se propose)

Jeremy Taws (se propose)

Hélène Aubier (Substitut) (proposée par Berenice Castro)

Marysol Breton (Substitut) (demande écrite lue par madame Rigali)

Fatima Bouaza (Substitut)

Les parents élus se présentent et expliquent pourquoi ils ont choisi d'être sur le CÉ.



9.4 Élection ou nomination du représentant au comité de parents et de son substitut (doivent être membres du CÉ)

Roxane Lapointe se propose pour être la représentante. Caroline Favreau sera son substitut.

9.5 Appel aux bénévoles pour l'OPP

Un sondage est lancé pour savoir si les parents veulent ou non un OPP. Suite au sondage, les parents désirent un OPP. Les parents peuvent ensuite écrire leur nom dans le clavardage afin d'être membres de l'OPP. Les parents pourront aussi écrire à madame Beaudoin afin de joindre l'OPP au courant de l'année. Voici la liste des membres qui se proposent pour l'OPP :

Hélène Aubier

Sophie Giroux

Roxane Lapointe

Berenice Castro

Caroline Favreau

Rania Ben Khedher

10. Questions de l'assemblée

Aucune question des parents présents à l'assemblée.

11. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 19h00.